



# Safety chez Swisscom

Règle "Utilisation d'outils de travail" (037)

© SiBe Safety Swisscom Konzern



# Safety chez Swisscom

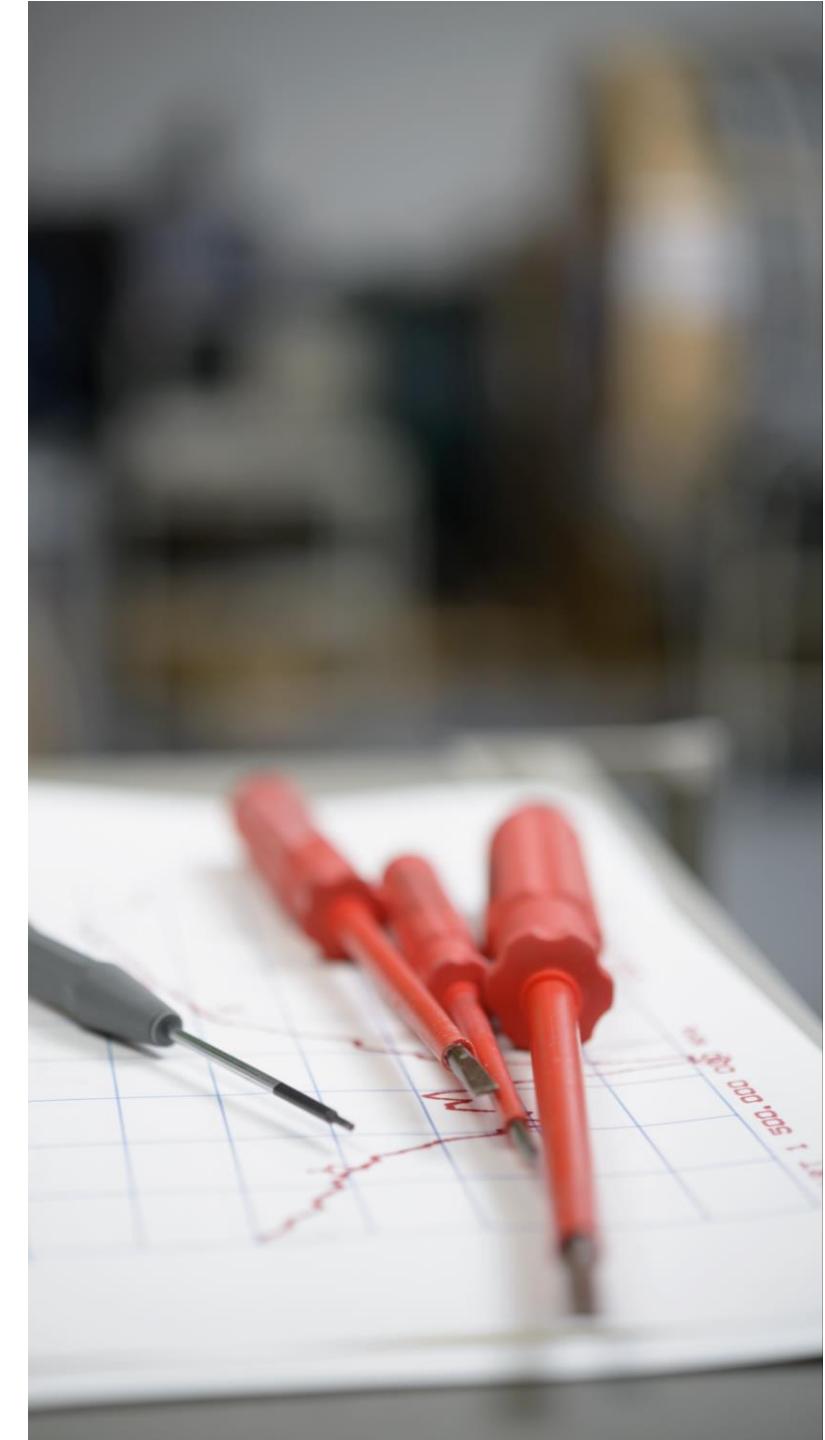
## Règle "Utilisation d'outils de travail" (037)

### Définitions

- **Outils de travail:** il s'agit d'outils, de périphériques, d'appareils, d'installations et de machines nécessaires à l'exécution du travail.
  - **Outil:** il s'agit d'un objet n'appartenant pas au corps, à l'aide duquel les fonctions de ce dernier sont élargies afin d'atteindre ainsi un objectif immédiat;
  - **Appareil électrique:** il s'agit d'appareils qui fonctionnent avec énergie électrique;
  - **Machines et installations:** sont exclus de la Safety-Règle 037 – voire "Entretien sécurisé"

### Dangers

- Pièces avec des surfaces dangereuses (p.ex. bords coupants, endroits de découpe); courts-circuits, arcs électriques, etc.; diverses blessures en raison d'une qualité défective de l'outil; utilisation inadéquate; contrôle insuffisant; entretien manquant ou formation/instruction manquante.





# Safety chez Swisscom

## Règle "Utilisation d'outils de travail" (037)

**Conservation** – si correcte, garantit:

- Protection contre les détériorations et la corrosion
- L'absence de blessures résultant des tranchants acérés et des pointes des outils de travail
- Une meilleure accessibilité
- Un aperçu rapide des outils de travail défectueux ou manquants

Pour le transport: **housses de protection, boîtes et sacs à outils adéquats!**

**Manipulation – règles de base pour l'employé; les outils:**

- A. Doivent être choisis conformément à l'utilisation prévu
- B. Doivent être reçus dans leur état d'origine, manipulés de façon appropriée et **ne pas** être utilisés à des fins non prévus;
- C. Les utiliser uniquement en bon état (utiliser/entretenir correctement; vérifier l'état de sécurité **avant/après** l'utilisation; réparer ou remplacer les outils endommagés);
- D. Lors de travaux sur des installations sous tension: utiliser **seuls des outils suffisamment isolés!**

